

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le TROIS du mois de NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, CHARMENTRAY, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, BOYER à MAINAGE, GAUTIER à LE PROVOST, JULIENNE à BOIRON, LE COZ à VELLA, MULLER à SCHAEFFER-MORIN

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-90

RECRUTEMENT DE PERSONNEL CONTRACTUEL – ANNÉE 2023

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'autorisation de recruter un agent contractuel à temps complet à compter du 06 novembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de l'année 2023 et la délibération du 08 décembre 2017 modifiée relative au RIFSEEP,

VU la déclaration de vacance d'emploi en date du 19/06/2023 et le caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent,

VU l'avis favorable de la commission du personnel en date du 30/08/2023,

- **DECIDE** de créer un emploi de chargé d'entretien des espaces naturels à temps complet sur un grade de catégorie C, à compter du 06 novembre 2023, en charge des missions relevant des activités de gestion du site de l'île Milliau (*entretien des bâtiments, gestion des gîtes, accueil du public*), d'entretien, de restauration et de protection des espaces naturels (*Entretien des milieux naturels, des sentiers, des installations et aménagements fréquentés du public*), de suivi et de surveillance des espaces naturels (*diagnostics des sites, suivis naturalistes, information du public, surveillance d'animaux, suivi des autorisations d'occupation du DPM*)

- **FIXE** la durée du contrat conclu dans les conditions relevant de l'article L332-8 alinéa 2, à un maximum de 3 ans.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune et que l'agent sera rémunéré sur la base du traitement brut indiciaire relevant de la grille des adjoints techniques.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

